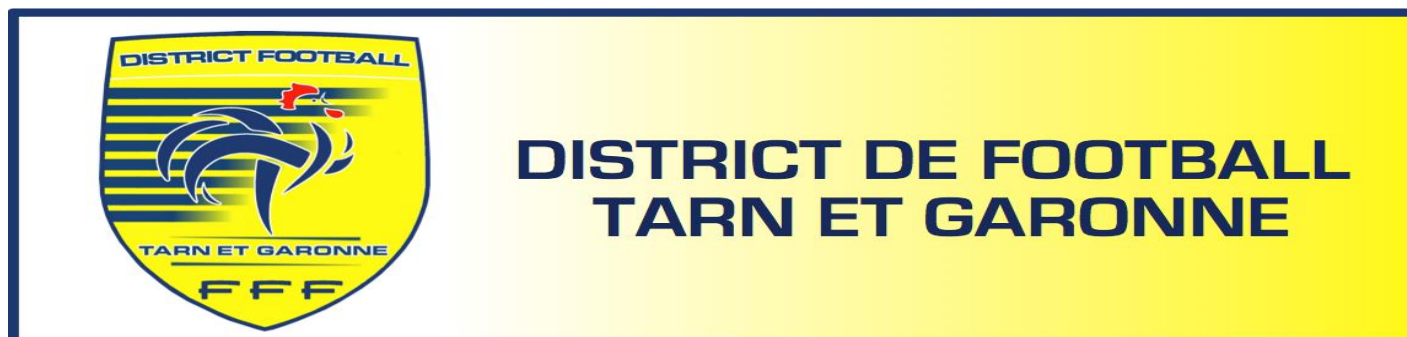


**SAISON 2018/2019**



## **COMITE DIRECTEUR**

**Du Mardi 17 Juillet 2018**

**PV N° 1**

**Président** : Boscari Jérôme

**Présents** : Auger Christian, Baldass Marie Line, Boscari Christelle, Carrasco Antoine, Collado Philippe, Gouze Jean Luc, Labroue Bernard, Lepkowicz Michel, Nezry Nicolas, Rauzy Jean, Royer Jean Jacques, Soletto Jean Claude, Sowinski Dany.

**Excusés** : Arnon Romaric (DAP), Arrigoni Jean Yves, Berguit Maxime, Coronado Alain, Faure Jean Pierre, Jutgla Myriam, Moulhierac Jean Claude, Perez Sandra, Ronze Daniel, Tristan Daniel (CTD), Trojet Alexandre.

**Secrétaire de séance** : Royer Jean Jacques

Ouverture de la Séance à 19H00 par Jérôme Boscari.

Le PV N°7 du comité directeur du 24 Mai est validé à l'unanimité.

### **Intervention du Président :**

Le Président Jérôme Boscari souhaite la bienvenue aux membres présents pour ce 1<sup>er</sup> comité directeur de la saison 2018/2019. Il nous informe qu'il rentre de Moscou où il a assisté avec les présidents des districts à la finale de la coupe du monde qui a vu notre équipe nationale décrocher

une deuxième étoile, cette formidable réussite met la lumière et a l'honneur la récompense du football français, ce succès est aussi celui de tous les éducateurs et dirigeants de nos clubs de quartiers et de nos clubs de « campagne ». Il faudra être en capacité sur notre territoire national de continuer à surfer sur cette vague. Le succès de notre équipe nationale va avoir un impact sur le nombre important de nouveaux licenciés dès la rentrée prochaine, le président va envoyer un courrier à tous les clubs du département pour accueillir les nouveaux licenciés.

Le président nous informe qu'il a reçu un courrier des parents d'une jeune footballeuse licenciée au club de Loubéjac Arduis qui n'accepte pas la fin de la mixité, une réponse sera faite.

Une copie d'un courrier d'un membre du club de Montauban Jem envoyé au Montauban FC a été transmise à la ligue et au district faisant état de difficultés pour accorder les mutations de joueurs entre ses 2 clubs, le district ne peut se mêler de ce différent et rappelle qu'il existe des règlements précis concernant les accords entre clubs pour les joueurs désirant changer de clubs.

Un courrier de Marc Debarbat de la LFA qui nous précise le versement des sommes aux clubs formateurs et au district suite à la signature de contrat stagiaire ou professionnel pour des jeunes joueurs issus de notre département.

### **Courriers reçus :**

Jean Jacques Royer secrétaire général amène en lecture les courriers reçus.

Lettre de Mr Géraud Couderc remerciant le district et les membres des commissions pour le soutien qui lui a été apporté suite au décès de son épouse.

Courriers reçus des clubs de Septfonds et d'Escatalens nous informant des nouveaux membres composant leurs bureaux.

Courrier du club de Goudourville Auwillar nous informant que la licence d'un arbitre du club ne sera pas renouvelée.

Courrier du secrétaire de Meauzac demandant des précisions sur les ententes concernant les clubs des Terrasses du Tarn, Meauzac et Labastide du Temple, une réponse lui sera faite par JC Soletto.

Courrier du président du club de Castel Gandou demandant que son équipe féminine évolue dans le championnat du district du Gers, le comité directeur émet un avis favorable.

Courriers des clubs de Castel Gandou, Malaucène et St Nicolas demandant de bénéficier d'un muté supplémentaire au regard des équipes féminines et du statut de l'arbitrage, les demandes seront traitées au prochain comité directeur avant la reprise des championnats.

### **Commission Gestion et Compétitions:**

Jean Claude Soletto nous indique que le club de Lavit créera une équipe féminine senior et désire évoluer dans le championnat féminin du district du Gers.

Au sujet du football féminin quelques clubs ont demandé la création dans notre district d'un championnat a 8, déjà 6 clubs seraient intéressés, un appel est lancé aux autres clubs pour que d'autres équipes soient engagées pour mettre sur pied un championnat senior féminin a 8.

Les poules D1, D 2 et D3 ont été publiées sur le site du district, les clubs de Montpezat Puylaroque et de Larrazet Garganvillar en D 3 dans les poules A et C ont demandé à inverser. Cette demande est acceptée par le comité directeur. Les poules proposées sont validées à l'unanimité. Pour la division D 4 les inscriptions se poursuivent jusqu'au 20 Aout.

Le mardi 10 Juillet s'est tenu à Graulhet une réunion pour le championnat U 19 Interdistrict ou JC Soletto a assisté. Ce championnat sera reconduit pour la saison, une dizaine d'équipe pour notre district sont d'ores et déjà inscrites, la fin des inscriptions est également fixée au 20 Aout.

Pour les catégories U 17 et U 15 la date limite des inscriptions est également le 20 Aout.

Le tirage au sort des 2 premiers tours de la Coupe de France a eu lieu juste avant ce comité directeur, les matchs se dérouleront les 18 et 19 aout pour le 1<sup>er</sup> tour et les 25 et 26 Aout pour le second tour. A l'issue de ses matchs 6 qualifiés disputeront ensuite les matchs organisés par la ligue.

La coupe d'Occitanie continuera comme auparavant avec pour les premiers tours des rencontres organisées par les districts du Gers, des Hautes Pyrénées et du Tarn et Garonne. Un tour préliminaire aura lieu les 1 et 2 Septembre. Les clubs évoluant en D1, D2 et D3 sont automatiquement inscrits, les de D4 peuvent également s'inscrire.

JC Soletto nous présente le planning prévisionnel senior pour la saison 2018/2019, il a tenu compte des demandes de clubs désirant en début de saison disputer des rencontres de championnat à la suite, donc 3 matchs de championnat se dérouleront en septembre, ensuite s'alterneront les matchs de coupe d'Occitanie. Du 10 Novembre au 8 Décembre il y aura 5 matchs de championnat en suivant, la fin du championnat est programmée le 26 Mai 2019. En espérant que Dame Météo soit clémente le comité directeur valide le planning. Les 2 premiers weekends de Janvier 2019 des rencontres au Soccer 5 de Montauban sont prévus pour les clubs de D1 et D2.

Le comité directeur doit se prononcer sur l'article 89 des règlements généraux adaptés pour nos clubs de districts. Il fait référence aux obligations des clubs vis-à-vis des équipes de jeunes. Ce règlement sera mis en ligne sur notre site et un tableau va être envoyé indiquant les diverses possibilités données à nos clubs pour respecter les obligations émanant de l'article 89.

### **Mutés supplémentaires :**

Jean Jacques Royer rappelle que les clubs possédant une équipe féminine depuis au moins 2 saisons peuvent bénéficier d'un muté supplémentaire. Cette disposition n'est pas automatique, les clubs doivent en faire la demande avant le 20 Aout au district en indiquant quelle équipe veut bénéficier de ce muté. Le prochain comité directeur validera les demandes. Notons que cette disposition est accordé uniquement sur les matchs de championnats et les matchs de coupe et challenge de notre district, sont exclus les matchs de Coupe de France et d'Occitanie. Les clubs en entente pour des équipes féminines peuvent également demander ce muté, seule condition avoir au moins 3 licenciées qui ont disputé 5 rencontres minimum, des contrôles sur la participation auront lieu tout au long de la saison.

### **Commission du statut des éducateurs :**

Cette commission s'est réunie le 6 Juin 2018 et a examiné la situation des clubs. 21 équipes sont en infraction en fin de saison, notons qu'au 31 Décembre, il y avait 34 équipes en infraction, donc quelques clubs ont fait l'effort pour se mettre en conformité. Le comité directeur valide la liste des équipes en infraction.

La commission nous fait la proposition suivante pour la saison 2018/2019 : Le module animateur couvrira les U9/U11 féminine (1 pour 10). Pour la catégorie U 7, 1 éducateur par catégorie plus 1 parent ayant suivi la formation accompagnateur (1 pour 12), exemple : 24 enfants seraient couverts avec 1 module U7 et 1 parent accompagnateur. Le comité directeur valide cette proposition et approuve le PV de la commission.

### **Révocations arbitres :**

La CDA du 82 lors de sa réunion du 29 Juin transmet 7 dossiers d'arbitres en demandant au comité directeur de prononcer leur révocation. Au vu des manquements graves de la part de ses arbitres (faiblesse manifeste en théorie, absence aux tests écrits et physiques, non-respect des désignations). Après étude des dossiers le comité directeur émet à l'unanimité un avis favorable à la demande de révocation conformément à l'article 39 du statut de l'arbitrage. Les clubs d'appartenance ainsi que les arbitres révoqués seront informés par courrier recommandé.

### **Appel à candidatures pour les commissions de district**

2 commissions départementales du district (litiges et statut de l'arbitrage) lancent un appel à candidature pour que des dirigeants ou dirigeantes des clubs désirant s'impliquer dans le fonctionnement des commissions fassent acte de candidature auprès du secrétariat du district.

### **Pôle financier :**

Michel Lepkowitz notre trésorier demande au comité directeur de valider un devis concernant la construction d'une dalle béton devant le container servant de salle de rangement à l'extérieur du bâtiment du district. Sachant qu'une somme avait été déjà approvisionnée pour cela, le comité directeur valide le devis.

Il informe également des sommes que divers organismes doivent versés au district (Fédération, Ligue et Conseil départemental).

### **Travail des commissions**

Marie Line Baldass et Christelle Boscari demande ou en est la demande pour former les arbitres à la gestion des conflits. Le président attend que le règlement intérieur de la CDA soit modifié en faisant apparaître les catégories d'arbitres qui seront concernés par cette formation.

Au sujet des services civiques, déjà nous enregistrons 25 demandes des clubs, le président et Jean Rauzy rappellent que les services civiques doivent être consacrés uniquement au PEF.

Le Dr Nicolas Nezry précise qu'il commence à valider les dossiers médicaux des arbitres. Il note que par rapport aux 2 dernières saisons beaucoup de dossiers lui arrivent incomplets. Il demande à ce que l'on ne lui transmette que les dossiers complets.

**Infos diverses :**

Jean Luc Gouze informe le comité directeur qu'il va quitter le département pour raisons professionnelles et demande à rester membre du comité directeur cette saison. Un avis favorable lui est accordé.

Jean Jacques Royer informe les membres du comité directeur que le prix de la cotisation de membre du district est de 26 euros. Il rappelle que pour siéger au comité directeur et dans les commissions tous les membres se doivent d'être à jour de leurs cotisations au regard des règlements généraux de la fédération.

Le district sera fermé pour congés annuels du 7 aout au 20 aout inclus.

Prochain comité directeur (à définir)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président

Jérôme Boscari

Le secrétaire général

Jean Jacques Royer